



## CONSEIL COMMUNAL

**PROCES - VERBAL**  
**De**  
**L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES**  
**Du 13 décembre 2023**

Sous la présidence de Jean-Louis Philippin

### ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 11 octobre 2023
3. Communications du Bureau
4. Informations de la Municipalité
5. Préavis N° 07/2023 – Participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034 à hauteur de CHF 200'034.-
6. Préavis N° 08/2023 – Budget 2024
7. Préavis N°09/2023 – Demande de crédit de 3'600'000.- destiné à financer l'agrandissement de l'école du Sorbier
8. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales
9. Divers et propositions individuelles

#### **1. Appel**

Excusés : S. BADARIOTTI – M. BERTINAT – A. COIGNY – N. EICHENBERGER – S. LUGINBUEHL – S. MIR – X. MONTET – R. SANSONETTI – J. SHELDON

#### **2. Procès-verbal de l'assemblée du 11 octobre 2023**

Le PV est amendé comme suit au dernier paragraphe (page 11) : ajout de l'intervention de P. MEIER : Indique parler du nouveau passage piéton devant chez Dom' et du second passage piéton devant chez Scarlett.

**Le procès-verbal du 11 octobre 2023 est accepté à l'unanimité (35 votants).**

#### **3. Communications du Bureau**

Le Président annonce un retard d'une heure du Syndic, étant retenu par une réunion de la Région de Nyon.

Afin d'éviter la même situation l'année prochaine, l'Assemblée du Conseil prévue le 11 décembre 2024 est avancée au 4 décembre 2024. Les dates des Commissions seront déplacées du 25 novembre 2024 ou 18 novembre 2024.

Il annonce la retraite du rôle de webmaster de M. J-L RAY. Le Président le remercie à titre personnel ainsi qu'au nom du Conseil pour le travail accompli.

J.-L. RAY est acclamé.

Dans l'avenir, le travail devrait être repris par un employé de la Commune.

Le Président remercie les personnes ayant aidé au dépouillement du scrutin des élections fédérales, dont le résultat à aboutit ce jour, par l'élection du Conseil fédéral comprenant un nouveau Conseiller fédéral. Il salue leur travail et le déroulement de la journée dans la bonne humeur.

Ils sont acclamés par le Conseil.

#### **4. Informations de la Municipalité**

G. DERIAZ explique que le Conseil intercommunal de la Région de Nyon, dont le Syndic est le vice-président du Codir, se tenait ce soir.

S. EMERY présente un sondage sur le Myarolan (Annexe 1). Du fait de changements récents dans l'équipe du Myarolan et après un dernier sondage fait il y a 15 ans, l'équipe souhaitait un retour sur son travail : 21 % de retours, dont 98% de lecteurs réguliers du Myarolans, 70% le lisent avec grand intérêt et 27 % avec un intérêt moyen. Il est motivant de voir que Le journal est lu et apprécié par un grand nombre de personnes. Ils sont heureux d'avoir 18 personnes intéressées par le fait de rejoindre l'équipe ou d'écrire ponctuellement dans le journal par suite de la demande faite dans le sondage. Malheureusement, il a été oublié de demander à communiquer leurs noms. Il y aura donc un appel dans le prochain Myarolan, afin que ces personnes se manifestent. Le prochain numéro paraîtra au printemps 2024. Il n'y a pas eu de parution en automne en l'attente du résultat du sondage.

C. HILFIKER ajoute que les statistiques de consultation du site web de la Commune prouve qu'une édition du Myarolan est largement la page la plus consultée.

S. EMERY informe avoir trouvé un couple de jeunes gérants au Petit Sorbier qui changera de nom : M. Robin FANTINO, ayant grandi à Mies, ancien joueur et entraîneur de foot, et Mme Sabrina TALLENT. Ce sont des professionnels de la restauration, motivés, expérimentés. R. FANTINO est créateur et propriétaire de la Célignote. Ils ont fait d'un cabanon en bord de plage, un lieu d'accueil très agréable avec très peu de moyens. Ils la garderont pour l'été, les jours de beau temps. Ils sont heureux d'avoir trouvé un lieu ouvert toute l'année et ont de nombreuses bonnes idées à mettre en œuvre. L'ouverture est prévue pour le 1<sup>er</sup> mars 2024.

G. DERIAZ rappelle que ce restaurant sera dans le nouveau bâtiment de la place du Sorbier 1 et explique l'avancement des travaux :

- Finalisation des aménagements intérieurs : Carrelages terminés, installation des cuisines et lampes en cours.
- Les deux bureaux pour le conservatoire et pour le tennis club devraient être occupés pour la mi-janvier, voire fin janvier.
- En sous-sol, les locaux de stockages doivent être attribués prioritairement aux associations intéressées.
- Les aménagements extérieurs ont pris du retard pour cause de pluie depuis la mi-octobre. Seule la terrasse a pu être agrandie, mais le carrelage n'a pas pu être posé.
- Le bâtiment sera fonctionnel fin février. Et l'ouverture du restaurant est fixée au 1<sup>er</sup> mars.

Il communique la réception d'un courrier soulevant une problématique datant de cet été : un renard étant entré dans un salon de villa a tué un cobaye et, voulant revenir prendre le deuxième, a été difficilement chassé de la maison. Des milans viennent se nourrir dans les jardins. Il rappelle à la population qu'il est interdit de nourrir les animaux sauvages. Les nourrir implique qu'ils se rapprochent des maisons, voire y entrent.

F. DEPERROIS demande que faire car il a lui-même un renard passant quotidiennement dans son jardin et préférerait s'en débarrasser par crainte vis-à-vis des enfants.

G. DERIAZ souligne qu'il ne faut pas le nourrir, car d'instinct il devrait fuir, s'il reste sauvage.

G. DERIAZ explique que la Municipalité a été interpellée par l'association RRRecycle Mies et l'a invitée pour lui donner un appui qui sera renouvelé l'année prochaine. L'association communale s'intègre dans le Plan Energie Climat Communal (PECC) en recyclant des objets divers pour leur donner une nouvelle vie et les revendre. Elle est gérée par des jeunes de 16 à 25 ans travaillant ensemble, apprenant ainsi la gestion d'une association ou d'une entreprise et la vente. Il invite les personnes ayant des compétences particulières à les partager, à s'inscrire et soutenir l'association ou à se présenter à l'association Rue du village 27, le mercredi et le samedi de 14 heures à 17 heures 30.

E. GAUD DE BUCK précise que deux types de membres existent :

- Actif : s'investissant dans la vie de l'association avec un don minimum de CHF 25.-.
- Soutien : don minimum de CHF 25.- pour soutenir financièrement l'association.

Les jeunes payent également cette cotisation minimum. Ils sont eux-mêmes payés en fonction des heures travaillées. Aucun don n'avait été demandé la première année, car il était préférable d'attendre l'exercice d'une année pour voir si l'idée fonctionnait. Il faut maintenant soutenir l'activité des jeunes et trouver de nouvelles sources de financement. Beaucoup d'idées sont proposées, comme des soirées bingo, vide-greniers, soirée blind test, etc. La population sera prochainement invitée pour ces manifestations.

G. DERIAZ remercie et encourage la population à participer à cette association fêtant ses 1 an.

Il présente la nouvelle association KIM 3, créée en septembre, résultant de deux propositions faites lors du vote du crédit pour le port du Torry :

- Un bateau en location ou copartage pour les personnes n'ayant pas de bateau et souhaitant naviguer. La Municipalité a dans premier temps, conservé une place au nom de la Commune de Mies pour ce projet.
- Madame Marina PERROT CARPANEDA, à l'origine de la fondation La-Tire-Au-Loup, a proposé son ancien voilier personnel de 15 m<sup>2</sup> de voile, le « Kim ».

Il s'agit d'une Série Nationale Suisse, fabriqué à Corsier-port en 1953. Il a participé à de nombreuses régates sur le lac Léman. Elle l'a ensuite pris à La Maddalena et a beaucoup navigué en Italie, puis a changé de série et l'a stocké pendant 25-30 ans. Elle l'a proposé pour rénovation et rapatrié en Suisse. Au printemps-été 2023, il a été restauré et mis à l'eau à l'automne 2023. Il est actuellement à Mies en hivernage et sera remis à l'eau en avril. Il aura sa place dans le port en bout de quai. L'association est ouverte à toutes et tous, y compris aux membres juniors pour naviguer et également aux membres de soutien qui souhaiteraient l'entretenir et le faire vivre.

## **5. Préavis N° 07/2023 – Participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034 à hauteur de CHF 200'034.-**

C. HILFIKER présente le préavis N°07/2023.

Il développe l'axe d'intérêt pour Mies, correspondant à la demande spécifique et justifiée faite au sein du PECC, d'une desserte en transports publics améliorée, vers Genève et Lausanne, mais également d'autres localités de la région.

Il rappelle la discussion et les démarches entreprises pour une meilleure desserte des transports scolaires, ayant fait avancer une autre discussion sur une desserte par bus TPN, initialement provisoire et dimensionnée pour les enfants à certains créneaux horaires. Il est espéré qu'il en résulte un système de desserte régulière fixe et attractive pour tous les usagers. Une réflexion a dû être faite sur la boucle de rebroussement ayant abouti à l'idée d'une nouvelle boucle de rebroussement par le chemin de la Faverge, avec une halte de bus au milieu du village. Pour rendre ceci possible, il faudra mettre le chemin de la Faverge à sens unique et vérifier par des tests la faisabilité d'une desserte par différents types de bus. Dans ce contexte, il est d'autant plus pertinent d'accepter de poursuivre notre participation au fond de mobilité.

J.-P. STREIT questionne le choix du chemin de la Faverge au lieu de la boucle existante.

C. HILFIKER mentionne que les bus des TPN mesurent jusqu'à 17 mètres et ne peuvent dès lors pas tourner dans ce parking étant prévu pour des bus de 13m maximum. Il n'est également pas possible de prolonger le trajet jusqu'à la Buna, pour des raisons de durée. Le choix proposé permet de rester proche du giratoire de Tannay et de desservir la zone du village la plus éloignée de la gare CFF de Mies.

P. BIGNENS se demande comment un bus de 17 mètres ne pouvant pas tourner actuellement pourrait le faire au chemin de la Faverge.

C. HILFIKER explique que d'après les modélisations, les bus articulés peuvent tourner dans un sens horaire et anti-horaire. En janvier, de vrais bus essayeront de tourner pour établir la faisabilité du projet.

G. MARCHAND explique son expérience du mardi après-midi en allant chercher des enfants à l'école. Le bus est tellement gros qu'il n'est pas possible de se croiser au niveau du cimetière. Il faut donc reculer jusqu'au parking. Le problème se situe, à son sens, au niveau des bus.

J.-P. STREIT est surpris que les bus puissent faire le tour sans modification de la situation actuelle.

C. HILFIKER explique qu'il y a effectivement un ajustement à faire avec l'ilot devant la Clairière.

J-P STREIT appuie sur la gêne actuelle générée par cet ilot.

C. HILFIKER explique que dans le sens horaire, deux places de parc seraient perdues derrière l'épicerie, ce qui n'est pas la volonté de la Municipalité.

P. MEIER communique une remarque faite en Commission qui ne devait pas nécessairement apparaître sur le rapport de la commission Environnement. Sur le volet innovation, il tient à ce que les solutions retenues, le soit à partir de faits scientifiques prouvés et non sur de l'idéologie. Il pose notamment la question de la différence au niveau écologique entre un bus électrique et un bus diesel hybride.

C. HILFIKER entend la question, mais précise que de façon pragmatique, la décision se portera sur les bus proposés. Ne serait-ce que pour faire les tests, il faut attendre fin janvier afin d'avoir des disponibilités.

P. MEIER précise que les bus n'étaient qu'un exemple et rappelle que la population met CHF 9.- par habitant par an. Il estime qu'il serait juste de demander à suivre une certaine méthodologie.

C. HILFIKER demande à en reparler au prochain Conseil, car il faut attendre l'hypothèse de la confirmation d'un arrêt TPN régulier.

P. MEIER espère qu'à CHF 9.- par habitant par année, il y en aura un.

R. CLAVIEN est surpris qu'il y ait un vote sans certitude d'avoir un arrêt.

C. HILFIKER rappelle qu'il est politiquement intéressant de voter ce préavis, car ce fond de CHF 5'400'000.- permet, pour moitié, des expérimentations de lignes. Si l'arrêt TPN ne pouvait pas être fait tel que proposé, alors le fonds en question permettrait d'étudier d'autres moyens de se connecter au réseau des bus.

M. BOREAN demande si les autres Communes doivent aussi payer les CHF 9.- par habitant.

S. EMERY précise qu'il ne s'agit pas que des Commune de la région de Nyon, mais de toutes celles du district, soit 10 communes de plus.

S. MASCALI ajoute que Mies participait déjà à ce fond.

Le Président demande la lecture des conclusions des rapports des Commissions :

E. GAUD DE BUCK présente le rapport de la Commission de l'environnement qui recommande au Conseil communal d'approuver le préavis N°07/2023 de la Municipalité.

F. MARCHAL présente le rapport de la Commission des finances qui recommande au Conseil communal d'accepter le préavis N°07/2023 et donc :

- d'autoriser la Municipalité à engager le montant de CHF 200'340.- sur 10 ans à compter de 2024 au titre de la participation communale au fond régional pour une mobilité collective et innovante
- d'imputer le montant total annuel de 20'034CHF au budget de fonctionnement sur le compte Fonds Régional Mobilité Région de Nyon
- de prendre acte de la clause de sortie prévue qui donne la possibilité de quitter le programme pendant la période décennale au plus tôt d'ici au 31 décembre 2028 (soit un minimum de 5 ans d'engagement), avec un effet après deux années civiles (1er janvier 2031).

Le Président procède au vote :

- d'autoriser la Municipalité à engager le montant de CHF 200'340.- sur 10 ans à compter de 2024 jusqu'à 2034 équivalent à CHF 90.- x 2'226 habitants au titre de la participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante,
- d'imputer le montant total annuel de CHF 20'034.- au budget de fonctionnement sur le compte Fonds régional mobilité Région de Nyon N° 180.352.7,
- de prendre acte de la clause de sortie prévue qui donne la possibilité de quitter le programme pendant la période décennale, au plus tôt d'ici au 31 décembre 2028 (soit un minimum de 5 ans d'engagement), avec un effet après deux années civiles (1er janvier 2031).

**Le préavis N°07/2023 est accepté par 34 oui, 1 avis contraires, 0 abstention (35 votants).**

## **6. Préavis N° 08/2023 – Budget 2024**

S. MASCALI souligne la baisse de la taxe déchets comme promis, puis présente le préavis N°08/2023 (Annexe 2).

F. GAVILLET VOLLENWEIDER demande que les chiffres soient bien expliqués et souligne qu'il n'y aurait plus de capacité d'emprunt après le vote du préavis.

J.-V. DE SAUSSURE est surpris du faible montant étant alloué au PECC (Rubrique 140.366.0). Il note qu'il existe des actions au coût faible, voire nul comme l'adaptation des règlements en cours. Cependant il y aura besoin de moyens financiers pour, par exemple, l'assainissement des bâtiments communaux ou des coups de pouce pour aider les citoyens dans la pose de panneaux photovoltaïques ou encore l'arrachage de thuyas ou de lauriers, comme cela a été fait à Nyon, etc. Or, seulement CHF 5000.- ont été budgétés pour 2024, ce qui lui semble être un montant faible, spécialement dans le contexte de l'augmentation du point d'impôt votée le 11 octobre 2023. Même si la démarche va s'échelonner sur plusieurs années, une bonne partie était prévue pour financer des mesures du PECC.

S. MASCALI précise que le point d'impôt supplémentaire n'est pas dédié au PECC. Il n'est pas possible d'affecter un point d'impôt, il se reporte au ménage communal. Les CHF 5'000.- sont surtout destinés à l'association RRRecycle Mies et servent essentiellement à payer le loyer du local. Dans le cadre du PECC, il n'y a pas eu d'action concrète ou de projet chiffré pour le moment. Beaucoup de projets semblent autoporteurs, sans lien avec des dépenses communales. Ce sera un budget à discuter par des objets issus d'initiatives du PECC, puis à voter à l'appréciation du Conseil communal.

G. DERIAZ ajoute que dans le PECC, il y a beaucoup de mesures réglementaires qui n'impliquent pas de coût.

S. MASCALI explique que le prochain préavis qui comprend le changement du type de chauffage pour le bâtiment de l'école peut être considéré comme une mesure PECC, soit près de CHF 1'000'000.-.

J.-V. DE SAUSSURE remercie pour la réponse et note que les CHF 5000.- correspondent au soutien à la recyclerie.

G. DERIAZ explique que ce point est spécifique, mais que beaucoup de mesures pouvant se rapporter au PECC sont sous-jacentes au groupe, comme les bâtiments, l'assainissement ou les routes et sont intégrées dans des rubriques, sans apparaître sur une ligne spécifique « PECC » dans le budget.

P. MEIER précise qu'au début de la démarche PECC, il avait rendu attentif sur l'importance d'identifier les mesures potentiellement coûteuses, ne serait-ce que pour savoir s'il y avait les moyens de leurs ambitions et d'éviter de travailler pour rien.

G. SAGNA demande à revoir les investissements prévus en 2024, afin de mesurer l'urgence des différents projets.

S. MASCALI explique que l'urgence serait de faire au moins un immeuble d'appartements adaptés et protégés pour les seniors devenant moins autonomes, afin qu'ils puissent rester dans la Commune. De plus, se serait un investissement financier qui aurait un rendement par les loyers. Il y aura aussi le réaménagement de la route du Village.

G. SAGNA explique qu'une possibilité de rester dans le budget serait éventuellement de vendre un édifice de la Commune comme la Couronne, par exemple.

S. MASCALI rappelle qu'il s'agit du plus vieil édifice de la Commune et qu'il s'agit d'un lieu de convivialité. Cette décision revient au Conseil.

Le Syndic explique qu'il ne faut pas s'alarmer quant au plafond d'endettement. Il s'agit d'un exercice demandé à chaque Commune en début de législature, afin de mesurer le montant des investissements à faire et pour lesquels elle devra emprunter. Cependant certaines dépenses n'avaient pas été anticipées, comme la réfection de l'hôtel, le changement des chauffages des bâtiments communaux, etc. Si le plafond est dépassé, la Commune demande au Conseil d'Etat de l'autoriser à augmenter son plafond d'endettement. Cependant, il s'agit d'une compétence communale. La

Municipalité ne souhaite pas discuter avec le Conseil d'Etat dans le cadre des négociations en cours sur la facture sociale.

Si le plafond d'endettement était dépassé, il n'y aurait pas de sanction réelle, mais la Municipalité est soucieuse de garder l'image d'une bonne gestionnaire.

Il existe des moyens de valoriser les parcelles : construire un ou deux immeubles pourrait être utile et rentable pour la Commune. Cependant, avant la présentation de la Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV) qui sera probablement votée l'année prochaine par le Grand Conseil, il existait la possibilité que les revenus tirés des bâtiments communaux puissent être intégrés au calcul péréquatif. L'idée a été abandonnée. Il pourrait être intéressant de réfléchir à créer des fondations à buts idéales. Ceci permettrait d'avoir un accord sur un certain nombre d'années pour leur donner un droit de superficie. Elles se chargeraient de la construction et de la location qui pourraient être négociées avec la Commune. Pour ces raisons, il n'y a pas d'inquiétudes extrêmes à avoir sur ce sujet.

C. HILFIKER explique les priorités pour 2024/2025 :

- Travaux d'assainissement et de transformation de l'auberge communale de la Couronne, déjà voté.
- Agrandissement de l'école au Sorbier comme ce sera expliqué au moment du vote du préavis, incluant notamment la réfection de la chaudière, urgente et nécessaire depuis plus de 7 ans et l'installation de panneaux photovoltaïques supplémentaires.
- Réaménagement de la route du Village et St-Cergue, comme certains l'ont remarqué, après un énième problème de fuite sur la route du village, appelé à se reproduire d'après les SITSE. Il faut surtout appliquer des mesures de modération du trafic, aux fins d'abaisser la vitesse des véhicules en traversée de localité pour des raisons de sécurité et de nuisances sonores.
- Finalisation de la renaturation du Torry, remise en état et aménagements de surface de la zone lacustre.
- Comme proposé dans le PECC, la rénovation énergétique du bâtiment de l'épicerie : chauffage, isolation façade et toiture, photovoltaïque, en remplacement du chauffage électrique direct.

J.-P. STREIT demande si l'endettement comprend les cautionnements.

S. MASCALI explique qu'ils sont compris comme indiqué sur l'annexe 2 à la page 14.

F. MARCHAL note que l'ensemble du Conseil communal doit prendre conscience qu'il y aura des arbitrages à faire quant aux investissements à venir.

Le Président demande la lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances.

F. MARCHAL présente le rapport de la Commission des finances qui recommande au Conseil communal d'approuver le budget 2024 tel que présenté par la Municipalité.

Le Président procède au vote :

- d'approuver le budget 2024 tel que présenté par la Municipalité

**Le préavis N°08/2023 est accepté à l'unanimité (35 votants).**

## **7. Préavis N° 09/2023 – Demande de crédit de 3'600'000.- destiné à financer l'agrandissement de l'école du Sorbier**

S. EMERY présente le préavis N°09/2023 (Annexe 3)

J.-P. STREIT demande s'il ne serait pas intéressant de remettre en place l'idée de circuit montant à Mies et ressortant à Tannay pour gérer l'augmentation de la circulation.

S. EMERY explique que les enfants de Tannay ou de Chavannes-des-Bois arriveront en bus. Il y aura peut-être un peu plus de trafic à la sortie de l'UAPE, mais du fait de la possibilité de venir chercher les enfants à partir de 17 heures jusqu'à 18 heures 30, les parents n'arriveront pas tous en même temps. De plus, il n'y aura que deux classes supplémentaires.

J.-V. DE SAUSSURE demande la raison pour laquelle Chavannes-des-Bois n'a pas d'autorisation cantonale permettant d'ouvrir une école.

S. EMERY explique qu'il y a une dizaine d'années, Chavannes-des-Bois ne comptait que 800 habitants. Les élèves étaient alors scolarisés à Versoix. Depuis 2010-2011, ils sont scolarisés en Terre Sainte. Depuis, la Commune essaie de construire une école, mais faute d'autorisation, elle a finalement construit une crèche avec des pièces suffisamment grandes pour être transformée en école, si les autorisations étaient données à l'avenir.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER demande, du fait qu'il s'agit dorénavant d'une structure en pôle de trois Communes, pourquoi il ne pourrait pas y avoir une école construite à Chavannes pour ce pôle.

S. EMERY explique qu'il y aurait seulement deux classes à construire. Il n'y a pas à Chavannes-des-Bois toutes les infrastructures nécessaires. Il est plus intéressant pédagogiquement d'avoir des écoles plus grandes comme l'expliquait Madame TROLLIET, Directrice de l'établissement primaire de Coppet-Terre Sainte au Conseil intercommunal de l'APEJ. Elle demande si cela intéresserait F. GAVILLET VOLLENWEIDER que ses enfants prennent chaque jour le bus pour aller Chavannes-des-Bois.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER explique que ses filles ont été déplacées partout car à l'époque, il n'y avait pas de discussion possible. Cependant, il y aurait un rajout de module et il ne serait pas possible d'en ajouter un autre dans le futur sur ce terrain. Stratégiquement, la démographie augmentant, elle demande quelle sera la solution pour l'avenir.

S. EMERY explique que cette solution est viable jusqu'en 2040. Il est délicat d'avoir une vision sur plus de 20 ans.

Le Syndic ajoute qu'il est très difficile d'avoir une prévision démographique sur 40 ans. Les prévisions par le passé ont rarement été conformes à la réalité. D'autres part ce n'est pas juste de dire que les capacités d'agrandissement de l'école sont inexistantes : ce serait possible, mais ce ne serait pas dans l'alignement, car il y a un problème de proximité à la limite. Enfin, il souligne qu'économiquement la situation est profitable, ce qui n'est pas le cas avec les loyers actuellement versés par l'APEJ pour les locaux existants. La Commune innove avec un agrandissement à prix coûtant. La Commune reste propriétaire d'un objet qui sera un pôle d'attraction. Chaque Municipalité qui pourrait s'assurer la construction d'une école en restant propriétaire dans les conditions telles qu'elles existent serait intéressée. Le loyer couvre l'engagement financier à assumer en plus du coût de l'argent. Dans le préavis, on peut voir que Chavannes-des-Bois et Tannay ont été questionnées pour participer à prix coûtant. Cela aurait pu baisser l'investissement de Mies et donc s'éloigner du plafond d'endettement. Il lit le courrier de Tannay remerciant Mies pour l'agrandissement, mais expliquant ne pas pouvoir participer du fait de leur plafond d'endettement. Il est probable que la réponse de Chavannes-des-Bois soit la même. Cependant le Syndic reste confiant, car fondamentalement il s'agit d'un privilège que de pouvoir assurer ou presque, à tous les enfants de Mies de pouvoir fréquenter

l'école du Village. Cela donne une plus-value à la Commune et à toutes les propriétés qui la compose. Il rappelle que l'APEJ est financée pour moitié au franc par habitant par l'ensemble des Communes et une autre moitié en fonction du nombre d'enfants par commune fréquentant l'école. Enfin la conjoncture fait qu'il y a encore beaucoup d'enfants fréquentant le privé. Cependant si la conjoncture devenait plus difficile, il se pourrait que certains parents ne puissent plus assurer les coûts de scolarisation dans une école privée. Il pourrait alors y avoir une entrée importante d'élèves dans le public et donc un avantage d'être en situation d'accueil prioritaire pour les enfants de Mies.

P. MEIER est surpris du faible montant des honoraires de l'architecte.

C. HILFIKER explique que l'architecte local, Sylvain Evrard, s'est occupé de l'élaboration des plans et du dossier de projet. De plus dans ce projet, une grande surface est construite avec peu d'investissement.

S. EMERY ajoute qu'ici le bâtiment est existant, contrairement à une construction de nouveau bâtiment.

O. EMERY lit un mot sur le plafond d'endettement en plaidoyer au soutien du projet (Annexe 4).

G. MARCHAND soutien le projet et félicite la Municipalité pour son travail. Cependant pour le chauffage des sous-sols, elle souhaiterait décaler de 4 à 5 ans le changement de la chaudière à mazout.

C. HILFIKER rappelle que la chaudière montre déjà des signes de faiblesses. De plus, elle est la plus grosse consommatrice de mazout de la Commune. Vis-à-vis du PECC, c'est l'opportunité d'avoir une pompe à chaleur par sondage géothermique alimentée par du solaire autoproduit, notamment par les nouveaux panneaux solaires construits sur le toit de la salle de gymnastique et ceux sur le toit du Sorbier. Il s'agit d'un projet modèle, avec une alimentation locale des pompes à chaleurs.

S. MASCALI ajoute que la capacité actuelle de la chaudière n'était pas suffisante.

G. MARCHAND pense qu'il n'est pas forcément nécessaire de vouloir agir comme un premier de classe dans le domaine de l'environnement si rapidement.

G. SAGNA précise que l'investissement important pour le futur est rentable pour la Commune. Elle soutient ce projet, mais malgré des dépenses importantes, les économies futures, du fait de la moindre consommation énergétique, participent au remboursement de la dette.

Le Syndic ajoute, en réponse à G. MARCHAND ayant soulevé une question sur le chauffage des sous-sols, qu'il n'est pas encore certain que ce sous-sol soit construit. La Municipalité dans ses débats pense qu'ils sont utiles. Cependant s'il y avait des dépassements de budget inattendus, ils seraient sacrifiés. Ils représentent un intérêt car ils permettraient de libérer les espaces occupés des abris antiatomiques. Il est important de se mettre en conformité sur ce sujet, spécialement à la vue de la situation géopolitique.

Q. JUILLERAT explique que lors de la séance de l'APEJ, fin novembre, dont il est le rapporteur, ce préavis a été soutenu par le Conseil intercommunal, ainsi que la Commission des nouvelles constructions, dont il est également le rapporteur. Le seul bémol concernait le système de facturation, mais ne concerne pas la discussion de ce soir.

Le Président demande la lecture des conclusions des rapports des Commissions :

F. BUENSOD présente le rapport de la Commission des travaux et de l'urbanisme qui recommande au Conseil communal d'approuver le préavis N°09/2023 de la

Municipalité concernant la demande de crédit de CHF 3'600'000.- destiné à financer l'agrandissement de l'école du Sorbier.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER présente le rapport de la Commission des finances qui demande au Conseil communal d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'agrandissement de l'Ecole du Sorbiers, d'accorder à la Municipalité à cet effet un crédit de CHF 3'600'000.- TTC, de prélever ce montant sur la trésorerie courante et/ou recourir à l'emprunt, et d'amortir la dépense nette sur une durée de 30 ans.

Le Président procède au vote :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'agrandissement de l'école du Sorbier,
- d'accorder à la Municipalité à cet effet un crédit de CHF 3'600'000.- TTC,
- de prélever ce montant sur la trésorerie courante et/ou recourir à l'emprunt,
- et d'amortir la dépense nette sur une durée de 30 ans.

**Le préavis N°09/2023 est accepté à l'unanimité (35 votants).**

Le Président donne la parole au Syndic.

Le Syndic fait un point sur la péréquation, en particulier sur la facture sociale : Il rappelle l'arrêt favorable rendu par le Tribunal fédéral (TF) pour les décisions ayant trait à l'exercice 2019. Il indique que répondant à la sollicitation de la Cour de droit administratif et public (CADP) le Canton a pris la décision d'annuler ses décisions pour les exercices 2020 et 2021. Par la suite, le Canton, dans un premier temps, a écrit aux 35 Communes recourantes pour les informer de l'annulation de ses décisions en relation aux montants péréquatifs pour l'année 2022, puis dans un deuxième temps, a étendu cette décision d'annulation à toutes les Communes vaudoises.

Sans tenir compte des considérants du TF portant sur le fond de la problématique et après s'être contenté de renvoyer un simple fichier Excel à toutes les Communes recourantes à travers laquelle la comptabilité des 300 Communes vaudoises était « accessible », le Canton vient de rendre de nouvelles décisions qui sont malheureusement identiques à celles qui avaient été critiquées et cassées (pour 2019) par le TF... Il est clair que dans l'esprit des Communes recourantes le simple envoi d'un fichier Excel par le Canton ne répare ni le vice formel qui lui a été reproché, ni surtout le problème de fond qui n'a pas été tranché. Il y aura donc des recours préparés à l'instar des recours déposés pour les années 2019 à 2021. Il faut s'attendre à ce que le Canton rende de nouvelles décisions pour 2019, 2020 et 2021 qui soit décevante et identique à celles qui ont été cassées ou respectivement annulées. Sur les 35 Communes, un collège de quatre Syndics représentant les recourantes, dont il fait partie, se penche sur ce dossier complexe. Ils ont eu des discussions avec la Présidente du Conseil d'Etat et ses juristes internes. Sans pouvoir faire état de négociations par nature confidentielles, il précise qu'il est probable que le Canton ait la volonté de présenter la nouvelle NPIV, malgré la position ferme des recourantes, sur les années 2019 à 2022 et probablement pour 2023 et 2024. Le Conseil d'Etat considère comme problématique la mise en demeure adressée par les Communes au Canton l'enjoignant de restituer les sommes des décisions annulées, représentant, pour Mies CHF 55 millions et pour l'ensemble des recourantes près d'un milliard.

Le débat de fond devra déterminer jusqu'où l'Etat de Vaud peut aller sans atteindre l'autonomie communale, ni le principe de proportionnalité. Le Syndic estime qu'il n'y a actuellement pas, de la part du Canton, de réelle volonté de trancher cette

question de fond car cela le placerait dans une situation politique difficile. Il est probable que la question devra être tranchée par un tribunal.

Pour répondre à O. EMERY, à moyen, voire long terme, il y a lieu d'être positif, mais ces sommes ne pourront être payées qu'après un long combat, à moins qu'une solution négociée puisse être trouvée ou qu'une décision de justice obligeant le Canton à payer les montants qui dépasseraient entre en vigueur.

Une autre question concerne les intérêts moratoires qui courent de part et d'autre en cas de non-paiement des sommes dues. La question est de savoir si les créances du Canton à l'égard des Communes qui les contestent, voire les créances des Communes à l'égard du Canton en restitution des sommes qui ont été payées sur la base de décisions cassées ou annulées, soulèvent de délicates questions en droit. Il y a une volonté claire des Communes recourantes de persévérer car leur interprétation enthousiaste et objective de « l'obiter dictum » contenu dans la décision du TF, contraindra selon elles, le Canton à payer tôt ou tard ce qu'il leur doit. Il espère que d'ici à 2025, une solution négociée pourra être trouvée afin de permettre à notre Commune de récupérer des montants substantiels.

Il y a lieu de garder le cap qui a été tracé. Il rappelle que les gains des négociations de 2016 pour la Commune de Mies, servent aujourd'hui encore à éponger les déficits présentés au budget. Il y a encore des réserves à disposition et il rappelle que le point d'impôts n'a pas augmenté depuis 2011, hormis le seul point d'impôts récemment majoré. Malgré toutes les difficultés rencontrées, l'objectif de maintenir une attractivité fiscale pour notre Commune et de maintenir sa capacité à investir dans des projets d'importance a, jusqu'aujourd'hui, été atteint.

Le Syndic, siégeant au Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) du Grand Genève, indique que le Parlement suisse confirme le financement de 143 millions de francs destiné à financer les mesures de mobilité du Grand Genève. Les Chambres ont voté le 4 décembre 2023, l'arrêté fédéral sur les crédits d'engagement alloués à partir de 2024 pour les contributions aux mesures du projet d'agglomération du Grand Genève. Il note que toutes les mesures préconisées par la Région de Nyon, dont il est le Vice-Président, ont été acceptées et confirme que le fait de se regrouper pour des démarches permet la levée de fonds substantiels, afin d'améliorer le quotidien de la population vivant dans notre belle région.

## **8. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales**

Q. JULLERAT résume la séance de l'APEJ s'étant déroulée le 21 novembre 2023 :

- Un vif débat a eu lieu sur le préavis de l'école à propos du nouveau système de facturation proposé. Notamment Founex n'est pas satisfaite du fait qu'il ne concerne que les nouvelles constructions et non les rénovations d'écoles existantes. Le préavis a été finalement approuvé.
- Le deuxième préavis sur le budget présente une augmentation de 9.5% pour trois raisons :
  - indexation des salaires,
  - l'APEJ offre plus de prestations dorénavant notamment avec la reprise d'une crèche à Founex,
  - l'augmentation des prestations de certains fournisseurs

Le budget a été approuvé à l'unanimité.

## **9. Divers et propositions individuelles**

J.-V. DE SAUSSURE pose une question à la Municipalité concernant le projet d'agrandissement de l'autoroute A1 (annexe 5).

Le Syndic répond que les Municipalités de Terre Sainte sont plutôt favorables à la construction d'une troisième voie et à une sortie entre Versoix et Mies, afin de délester le trafic comme cela a été relayée dans le journal « La Côte ». Il estime qu'une troisième voie n'est pas à opposer au rail. Il serait dommage de remettre en cause les efforts des parlementaires romands pour obtenir des subventions sur la base d'une conception dogmatique plutôt que pratique. Il y aura des sensibilités différentes qui s'exprimeront de part et d'autre. En Terre Sainte, il y a un large consensus en faveur du projet. Dans un second temps, il faudra réfléchir à l'utilisation de la troisième voie : voie de secours, transport public ou autre. Pour l'instant il y a un soutien unanime à la création d'une sortie sur le tronçon Vengeron-Coppet pour délester le trafic du village de Mies et de la route Suisse, actuellement en forte augmentation. Ce n'est cependant pas la volonté de Versoix.

P. MEIER informe sur les associations locales :

- Un flyer a été envoyé à propos des Fenêtres de l'Avent, également disponible sur le site internet des ROP. Il souligne :
  - Le 14 décembre chez le Président du Conseil et F. DEPERROIS et X. MONTET.
  - Le 17 décembre à la Recyclerie,
  - L'événement se terminera le 23 décembre à la déchetterie entre 11 heures et 14 heures.

La Commune et la Société Anonyme pour le traitement des Déchets de la Côte (SADEC) ont collaboré pour proposer une vaisselle réutilisable financée à 50% par chacun.

- L'amicale de Mies organise le 21 décembre, le Noël des enfants avec les chants, la verrée et la soupe.
- La SADEC a acquis de la vaisselle réutilisable, utilisable gratuitement par les associations, moyennant le financement du transport et du nettoyage. Il y aura une réflexion à ce sujet dans le cadre du PECC pour améliorer ce système.

Il revient sur la réflexion entre le train et l'autoroute : une ancienne étude d'une des écoles polytechniques suisse, Zurich ou Lausanne, conclue que pour diminuer le trafic routier de 10%, il faut augmenter les moyens de transports publics de 100 %. Ceci pour appuyer le lien entre les deux.

H. JOCHAUD DU PLESSIS participe au groupe de suivi du projet de décharge de matériaux de construction aux Tattes-de-Bogis. Depuis novembre 2022, il souligne un manque de transparence à la suite de l'étude faite par des scientifiques pour délimiter les zones tampons autour du Bois des Portes et des marais de la Versoix. Malgré ses demandes en tant que membre du groupe de suivi, l'accès à cette étude lui a été refusé, alors qu'elle a été communiquée à l'entreprise Ronchi, promoteur du projet et au bureau d'études, Impact SA Conseil, chargé de l'étude d'impact. Ces études n'auraient pas été validées et ne pourraient pas être transmises même dans le groupe restreint de suivi. Il regrette cela car les scientifiques peuvent définir les zones tampons permettant de juger de la faisabilité du projet.

D'autre part, la route de la Branvaude va être refaite dans la 1<sup>ère</sup> moitié de 2024, avec un projet de collecte des eaux de pluie descendant vers les marais de la Versoix pour un budget de 13 millions de francs. Le projet n'est pas voté au Grand Conseil, mais a déjà été débattu en Commission. Il se demande comment ces deux projets peuvent se combiner, avec des eaux de ruissellement de pluie qui partiront dans la zone protégée des marais de la Versoix et l'exploitation de la décharge DMEX.

Le Syndic précise que le sujet est régulièrement débattu en assemblée des Syndics. Il semblerait que la DMEX pourrait servir à décharger des déchets de Genève. Ceci pose un réel problème politique.

E. GAUD DE BUCK explique avoir été approchée dans le cadre de la recyclerie par l'association de Tannay, TannEco. Ils ont créé un site : 1295.ch, plateforme de partage et d'échange d'objets, de services et d'activités. L'initiative est intéressante avec une réelle volonté de collaboration.

P. ENGLEBERTS questionne sur les progrès du projet de fusion des Communes. Le Syndic rappelle que le préavis de l'étude a été voté. Il y était prévu la défection d'une Commune. La défection populaire de Coppet, en plus du débat de Tannay ont pour effet de soulever d'autres questions. Il faudra attendre la position de Tannay afin de ne pas interférer dans le processus démocratique étant en cours par des prises de position anticipées, comme l'a communiqué l'assemblée des Syndics de Terre-Sainte. Une initiative populaire a été déposée à Tannay, dont la validité a été remise en cause par le Président du Conseil communal, en sa qualité de citoyen. La question est de savoir si la consultation populaire aura lieu. Une jurisprudence en matière publique existe « In dubio pro populo » : dans le doute malgré informalités commises par la Municipalité de Tannay, refuser le droit au peuple de se prononcer paraît peu probable. Les Communes sont dans une situation d'attente, mais pas dans l'indifférence.

G. SAGNA questionne l'avancement sur la gestion du parking de la gare.

C. HILFIKER sera en mesure de répondre sur la fréquentation en début 2024. Il a été constaté à ce jour que le parking du triangle a commencé à se remplir. Une décision sera également prise sur le 2<sup>ème</sup> véhicule des ménages. Mi-janvier, il y aura de nouvelles instructions.

R. CLAVIEN a également été interpellé par certains aînés de la commune. Il insiste sur le fait que ce soit vu rapidement. Il demande aussi à revoir les horaires de la déchetterie.

C. HILFIKER explique que l'essai nocturne du mercredi n'a pas été concluant. Il semblerait que le jeudi ou le vendredi seraient plus appropriés. Il souhaite trouver des pistes qui seraient utiles. Il reste ouvert à en discuter.

Le Syndic communique qu'en 2024 la Région de Nyon fêtera ses 20 ans. En tant que Vice-Président et responsable de la communication, il explique qu'il y a un bilan de ces 20 années à présenter afin de faire connaître à la population l'utilité des actions entreprises. La Région organisera des fêtes le 15 juin 2024. Il demande si les associations locales voudraient participer afin d'offrir à la population du district des possibilités de restauration.

Il se lève pour rendre, en son nom et celui de la Municipalité, un hommage à J.-L. RAY, webmaster et photographe prenant sa retraite après 18 ans de bons et loyaux services au service de la collectivité. Il reste un Conseiller communal émérite, membre de Commissions dans la Commune. Il le remercie au nom de la Municipalité et rappelle l'amitié et l'affection qu'elle lui porte.

Le Conseil communal acclame J.-L. RAY.

R. CLAVIEN lit un texte tiré du journal de Nyon du 29 juillet 1955, consultable sur le site de Mies.

J.-L. RAY précise l'avoir mis en ligne sur le site de la Commune de deux façons : en photographie et en scan à télécharger.

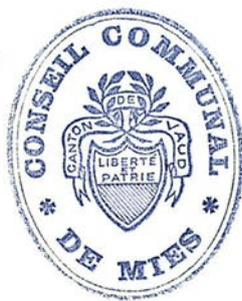
Le Président remercie J.-L. RAY et le Conseil et souhaite de belles fêtes aux membres du Conseil, ainsi qu'au public.

La parole n'est plus demandée, la séance est levée à 22H43

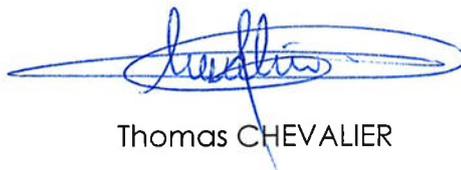
Le Président



Jean-Louis PHILIPPIN



Le Secrétaire



Thomas CHEVALIER